

sommes versées en bourses d'étude et en subventions d'aide à la recherche.

Au ministère des Travaux publics, les seules dépenses administratives en général ont augmenté de 3.1 millions de dollars, c'est-à-dire de 15 p. 100, tandis que le siphonage accru des ressources des contribuables canadiens n'est que trop manifeste, peu importe de quelle façon on considère ces chiffres, et je pourrais poursuivre indéfiniment.

M. Reid: Vous le faites.

M. Crouse: Oui et pour de bonnes raisons. Je pourrais signaler de nombreuses dépenses de ce genre. Les seuls frais de Radio-Canada sont montés l'an dernier à \$170,673,547, de 159 millions de dollars qu'ils étaient l'année précédente. Lorsque je suis entré à la Chambre des communes, en 1957, Radio-Canada coûtait 52 millions de dollars. A ce moment-là, la somme semblait élevée: de fait, il s'agissait d'un million par semaine. Je me rappelle avoir fait à l'époque un discours sur cette somme de 52 millions de dollars, car je la croyais considérable. Si la somme de 52 millions de dollars me semblait considérable en 1957, vous imaginez facilement ce que je pense de dépenses de 170 millions de dollars moins de quinze ans après.

Au secrétariat d'État, nous voyons grossir les chiffres, ceux que je viens de mentionner, outre un supplément. Il y a eu encore une hausse de 1.7 million de dollars, ou de 36 p. 100 dans les dépenses du Bureau des traductions. Les dépenses de 1.7 million pour le programme de développement biculturel n'avaient pas de contrepartie en 1969. Les dépenses au même chapitre sont encore plus élevées pour l'année courante.

Je voudrais signaler le gaspillage énorme du gouvernement. Il a versé depuis deux ans la somme de \$57,000 au Seignior Club. C'est un club chic, à soixante milles à l'est d'ici, où ont lieu les réunions ministérielles. Cela m'irrite énormément.

L'hon. M. Pepin: Vraiment?

M. Crouse: Le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) dit: «Vraiment»? Cela devrait l'irriter, monsieur. Si cela ne le fait pas, il est temps qu'il prenne conscience de ce qui se passe dans ce gouvernement. De toute évidence, le ministre se soucie peu et n'a nullement l'intention de prendre des mesures pour empêcher ces gaspillages extravagants. C'est ce qui se passe . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Crouse: Ne peut-on faire un peu moins de bruit, monsieur l'Orateur? Vingt ministères et organismes de l'État ont utilisé l'hôtel du Canadien Pacifique pour organiser de telles réunions. Un porte-parole du gouvernement a dit que la raison en était que les ministères du gouvernement utilisaient ce club pour les conférences ministérielles afin que les fonctionnaires ne soient pas dérangés par les appels téléphoniques et autres interruptions dont ils feraient l'objet si les réunions se tenaient à Ottawa. J'aimerais qu'un ministre du cabinet me dise ce qu'il reproche aux différentes salles de comité que nous avons ici sur la colline du Parlement. Pourquoi ne peut-on pas les rendre disponibles pour éviter de tels gaspillages?

Je pourrais citer encore bien des exemples relatifs à d'autres ministères.

Une voix: Nous n'en doutons pas.

M. Crouse: Si je le faisais, je pourrais vous indiquer des exemples analogues à ceux que j'ai donnés. Les chiffres

que j'ai cités sont la cause de la montée en flèche des impôts.

L'augmentation du drainage des ressources du contribuable canadien est évidente lorsque vous examinez les chiffres suivants qui montrent l'augmentation des revenus consolidés des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux, entre les années 1960-1961 et 1970-1971, tels qu'ils émanent au ministère des Finances, chiffres fournis par le Bureau fédéral de la statistique dans sa série de publications sur l'administration financière. En 1960-1961 la somme totale versée aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux en impôts sur le revenu, sur le revenu des sociétés, et impôts sur les biens transmis par décès et droits successoraux, en taxes de vente et autres recettes de transfert s'est élevée à 9,722 millions de dollars. En 1970-1971, cette somme est passée à 28,465 millions de dollars, une augmentation de 18,743 millions de dollars en l'espace de dix ans. Un examen attentif de ces chiffres montre que les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers perçues par tous les niveaux de gouvernement se sont multipliées par quatre fois et demie en dix ans. L'impôt sur le revenu des sociétés a plus que doublé ses gains, tout comme l'impôt sur les biens transmis par décès et les droits successoraux alors que la taxe de vente a moissonné au cours de la dernière année financière trois fois et demie plus d'argent qu'il y a dix ans.

Je ne puis m'empêcher de me demander si les revenus de ces Canadiens sur lesquels on doit verser des impôts à trois niveaux de gouvernement, ont doublé ou se sont multipliés par 3.5, au cours des dix dernières années. La réponse est non, certainement pas, tout du moins dans les provinces de l'Atlantique et dans d'autres régions pauvres de ce pays.

Ma critique principale à l'encontre du bill C-259, c'est sa complexité et le fait qu'il met sur les épaules des Canadiens en général, tout autant que sur l'industrie, des fardeaux nouveaux et encore plus lourds. Il y a d'autres aspects de ce projet de loi qui causent du souci et effraient les Canadiens. Les cultivateurs et les autres personnes qui s'occupent de mouvements coopératifs affirment que jamais au cours de l'histoire de ce mouvement il n'y a eu une législation aussi contraire à leurs intérêts. Clayton Sinclair, écrivant dans le *Financial Times* du 13 septembre a dit:

Le changement fondamental qui en résultera pour les coopératives de crédit . . . sera qu'on leur retirera leur privilège d'exonération d'impôts. Jusqu'ici, leurs avoirs n'étaient imposables que quand ils étaient distribués à leurs membres. La mesure en prélèvera une part avant la distribution.

Quelles seront les répercussions pour les provinces? La validité et le succès de ce bill de réforme fiscale sont très compromis par le manque de compréhension et de collaboration du gouvernement en ce qui concerne les problèmes fiscaux et le rôle des provinces. Le gouvernement n'a pas réussi à présenter une réforme fiscale qui intègre la fonction d'imposition et les ressources des trois niveaux de gouvernement. Ce bill a réduit plutôt qu'étendu l'assiette fiscale des provinces. C'est un bill qui remet en cause les recettes provinciales pour les cinq années à venir. C'est ainsi que j'en interprète les conséquences.

Certaines des provinces se sont inquiétées de ce qu'on se propose d'éliminer l'impôt fédéral sur les biens transmis par décès et l'impôt sur les dons à partir du 1^{er} janvier 1972. Elles ont indiqué que cette proposition ne va pas seulement créer des inégalités entre l'imposition des richesses accumulées maintenant et dans l'avenir, mais qu'elle rejettera le fardeau du rajustement, si les provin-